

Qualité de l'air dans les parcs de stationnement souterrains

En dépit des limites du système de Santé, aujourd'hui reconnues par l'ensemble des acteurs à l'issue de bilans, de missions parlementaires, de remontées du terrain par les SSTI eux-mêmes, les Services continuent d'assurer leurs missions auprès des travailleurs. Faisant appel à toutes les ressources internes et partenaires, à toutes les compétences et savoir-faire constituant la pluridisciplinarité, ils parviennent à mener, avec succès, de nombreuses actions de prévention auprès de leurs entreprises adhérentes, et participent à l'élaboration plus globale d'une culture de la prévention.

Cette nouvelle rubrique se veut porter cette réalité-là, le quotidien de Service œuvrant à la préservation de la Santé, et mettre en avant les actions de prévention des SSTI, dans un esprit de mutualisation et d'échange des pratiques. Ce numéro revient sur la mise en place d'une démarche de prévention dans le secteur des parkings, présenté notamment par M. Ludwig Mancer, Ingénieur en prévention au sein du GIMS 13, ce à l'occasion des Journées Santé-Travail 2015, en octobre dernier.

En 2012, les gaz d'échappement des moteurs Diesel ont été répertoriés comme cancérigènes avérés (groupe 1), ceux des moteurs à essence comme cancérigènes suspectés (groupe 2B.) Or les activités professionnelles des parcs souterrains engendrent des risques sanitaires notables liés à la pollution chimique de l'air ambiant. Le SSTI du GIMS 13 à Marseille, et en particulier deux médecins du travail, sont en charge du suivi des salariés de sociétés exploitant une trentaine de parkings couverts. Ils ont donc souhaité pouvoir tracer l'exposition de ces salariés aux gaz d'échappement, à la fois pour adapter le suivi médical et pour pouvoir émettre des recommandations permettant de réduire l'exposition.

Pour ce faire, ils ont dans un premier temps collecté la littérature existante quant à l'exposition aux fumées d'échappement (avis de l'Anses sur la qualité de l'air dans les parcs souterrains, expertise technique de la Carsat, du CHU de Grenoble, échanges avec les experts de l'INRS...) et retenu 16 parkings représentatifs comme échantillon à l'étude. Ils ont ensuite élaboré un protocole d'action pluridisciplinaire, décomposé en 4 étapes :

- une prévisite, qui permet de récupérer les informations utiles aux pré-

lèvements atmosphériques et biologiques et durant laquelle les salariés se voient expliquer le déroulement de l'action,

- une analyse des moyens de prévention déjà mis en place (vérification de l'isolement physique du local d'exploitation, de la ventilation, de la prise d'air...)

- des prélèvements atmosphériques de traceurs préalablement définis, réalisés par le laboratoire interrégional de la Carsat Sud-Est,

- des prélèvements biologiques afin d'estimer l'imprégnation des salariés, réalisés par l'unité de toxicologie professionnelle et environnementale du CHU de Grenoble.

L'étude a mis en avant les aspects perfectibles de la prévention à cette exposition, montrant notamment que les responsables des parkings ne géraient pas tous les installations de ventilation de façon uniforme, et que certains locaux ne sont pas sécurisés, ou que l'entretien des installations était peu effectué. Des conseils concrets ont ainsi été pu être formulés à direction des entreprises pour diminuer l'exposition des salariés (local d'exploitation en surpression, port d'EPI...) De son côté le SSTI a élaboré une fiche d'entreprise type pour les parkings et une meilleure définition du suivi médical à effectuer, à l'embauche et périodiquement.

Le Service a ensuite évalué l'action notamment par l'angle de la modification du comportement des entreprises concernées et leur gestion des éléments de prévention. Une des deux entreprises concernées a notamment décidé, pour l'ensemble de ses parkings au niveau national, de vérifier les protections collectives et de sensibiliser les agents de parkings sur le port de masques lors des interventions longues.

Les diaporama, résumé et acte complets relatifs à cette action de prévention peuvent être retrouvés sur le site du Cisme, sur la page consacrée aux JST. ■

